

11 mars 2020

**Réponse de la liste de Yan BALAT, « Noirmoutier dynamique, Noirmoutier préservée »**  
**au questionnaire de l'Association « Vivre l'île 12/12 »**

**1- Mise en valeur de la biodiversité présente.**

L'élaboration d'un document de vulgarisation de la biodiversité est indispensable. C'est un sujet qui concerne l'ensemble de l'île, donc relève en priorité de la Communauté de Communes.

Sur le plan communal, le conseil local de protection de l'environnement, tel qu'il est prévu, sera ouvert aux différentes personnes susceptibles d'apporter des idées constructives sur la préservation et la mise en valeur de notre environnement.

**2- Site Particulier Remarquable**

Il est prévu une révision du PLU et du SPR.

Dans ce cadre, un inventaire du petit patrimoine assorti de mesures de protection rigoureuses sera élaboré. La hauteur des murs de clôture sera revue.

La modification de zonage des Prés Patouillards en zone non constructible (suite procédure judiciaire) sera actée.

Une végétalisation massive est prévue ainsi que l'étude de moyens pour limiter l'abattage d'arbres. En attendant nous veillerons à un strict respect de la réglementation actuelle du PLU.

**3- Cohabitation vélos/voitures/piétons**

La cohabitation vélos/voitures sera revue prioritairement av. Joseph Pineau, sans oublier les pistes cyclables (cf. « Nos espaces publics » dans notre programme).

Nous travaillerons en étroite collaboration avec les conseils de quartier sur ce sujet.

**4- Logements nouveaux**

L'objectif fixé est conforme au SCOT : 120 logements sur l'ensemble de la commune pour les six années à venir, soit 20 logements par an.

Les logements sociaux devront respecter les règles de bonne pratique architecturale. Le document « Habiter l'île de Noirmoutier » sera actualisé et sera référence en la matière.

De même qu'un livret de bonnes pratiques environnementales sera distribué à l'ensemble des habitants de la commune.

---